

Syndicat UNSA-UPPAMer
DDTM d'Ille-et-Vilaine
SET de Saint-Malo - CS 51704
2, rue de l'astrolabe
35417 SAINT-MALO cedex
Téléphone (siège) : 02 99 20 64 76

Objet : Compte Rendu de la CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes du 10 Novembre 2015
Référence : Scrutin du 4 décembre 2014 relatif à l'élection des membres de la CAP
Affaire suivie par : Patrice BEAULIEU Secrétaire Général ,Membre titulaire de la CAP des IAM

Le Secrétaire Général
du syndicat UNSA-UPPAMer

à

Mesdames et Messieurs les membres
du corps des Inspecteurs des Affaires
Maritimes

Saint-Malo, le 13 Novembre 2015

Cher(e)s collègues,

Je vous prie de trouver ci-dessous le compte rendu du syndicat UNSA-UPPAMer de la CAP des Inspecteurs des Affaires Maritimes qui s'est tenue à Paris le 10 novembre 2015.

Représentants du syndicat UNSA-UPPAMer :

Patrice Beaulieu et Philippe Le Rolland

Autres Organisations syndicales représentées : CFDT et CGT

La CAP était présidée par Madame Brigitte Thorin (DRH-MGS)
Autres représentants de l'Administration (avec voie délibérative) :
Madame Fabienne Trombert (DRH-MGS3)
Madame Isabelle Tanchou (Sous-Directrice DAM)
Monsieur Bruno Roumegou (DIRM NAMO)

Le syndicat SNPAM CGT fait une déclaration liminaire concernant :
- Le mauvais choix de la date de la CAP à la veille d'un jour férié
- La réforme statutaire du corps des Inspecteurs des Affaires Maritimes
(voir site du syndicat SNPAM CGT pour lire cette déclaration)

ORDRE du JOUR :

1 – Désignation d'un secrétaire adjoint de séance :

Madame Fielbard (CGT) est désignée pour cette fonction.

2- Recours sur PFR :

2 recours sont à l'ordre du jour (intervention du bureau ROR) :
L'un obtient un vote favorable (Administration et OS) avec une part R remontée de 0,1 (de 2 à 2,10).
L'autre (passage au grade d'IPAM) est rejeté par application de la note de gestion avec un maintien de la part R à 2,2. Les OS votent contre cette décision, l'Administration est favorable à celle-ci.

Dans le cadre des recours sur PFR , il est à noter que le notateur n'est pas obligé de suivre l'avis de la CAP (si avis favorable pour augmenter la part R). Une collègue d'une DDTM vient d'en faire les frais, son directeur ayant maintenue sa décision initiale de part résultat.

3- Mutations :

Affectation des IAM OT en sorties d'école (à compter du 1^{er} septembre 2015):

M.Fabien Masson	CSN Marseille-antenne de Martigues
M.Antoine Renaud	CSN Rouen

1^{er} Niveau : (affectation au 1^{er} janvier 2016)

Poste N° 176868	Chef du pôle du contrôle et de l'économie des pêches (DDTM 44)	M. Marc Gallène
Poste N° 175281	Chargé de mission sécurité des navires à passagers (DAM/SM2)	Mme Daphné Lahore

Les autres membres du corps des IAM qui postulaient sur le 1^{er} niveau n'ont pas été retenus.

2ème Niveau :

Aucune des 5 candidatures d'IAM n'a été retenue en ce qui concerne le 2ème niveau pour les raisons suivantes:

- Pas le bon grade
- Expérience insuffisante
- Profil inadapté

La DRH s'est engagée à saisir le service d'accueil en ce qui concerne une candidature d'un IPAM compte tenu des appréciations très défavorables contenues sur son PM 104.

4 -Promotions :

En préalable , les OS dénoncent l'insuffisance de possibilités de promotions pour accéder au corps d'inspecteur des Affaires Maritimes (de B en A) et soulignent que tous les dossiers proposés sont très bons.

Les raisons invoquées par les OS sont la quasi-absence de recrutements d'IAM depuis plusieurs années et le recrutement massif d'administrateurs

des Affaires Maritimes (de 15 à 20 annuellement).

Liste d'aptitude IAM	1 promotion possible	27 agents proposés
Avancement au grade d'IPAM de 2ème classe	2 promotions possibles	7 agents proposés
Avancement au grade d'IPAM de 1ère classe	5 promotions possibles	14 agents proposés

Après un très long débat ,en pré-CAP et en CAP , les agents suivants sont promus (date d'effet au 1^{er} janvier 2016)

A - Liste d'aptitude dans le corps des Inspecteurs des Affaires Maritimes:

Mme Sophie Corbinais-Pochat	DGTIM/DAM/Armement des Phares et Balises
-----------------------------	------------------------------------------

B - Promotion au grade d'IPAM de 2ème classe:(par ordre alphabétique)

M. Jacques Duché	SG. du LPM de Saint-Malo
M. Rémi Lemaitre	ISN au CSN Le Havre

C – Promotion au grade d'IPAM de 1ère classe: (par ordre alphabétique)

Mme Patricia Ben Khémis	Cheffe de service DDTM 64
M. Denis Béric	Directeur du LPM de Paimpol
M. Pascal Brantonne	Ingénieur d'Armement DIRM MEMN
M. François Kletzel	Chef de service DDTM 29
Mme Germaine Roy	Cerema

5- Intégration dans le corps des IAM:

M. Gérard Lebris	SG. du LPM de Paimpol
------------------	-----------------------

6- Questions diverses:

L'UNSA-UPPAMer a mis à l'ordre du jour les 6 points suivants :

A- Raison de l'absence de liste complémentaire au concours interne d'IAM 2015 de la spécialité technique et composition du jury.

L'UNSA demande que la composition du jury prévoit 1 inspecteur en poste dans un centre de sécurité des navires pour l'épreuve orale. Cela n'était pas le cas en 2015 (1 IAM de la spécialité OA et un Attaché principal étaient membres du jury).

L'UNSA s'étonne du fait que deux candidats ayant obtenu une moyenne entre 13 et 14 sur 20 ne figurent pas sur une liste complémentaire.

La DRH répond que le jury est souverain et que celui-ci a considéré que les candidats en question n'avait pas le niveau requis(Cf. jurisprudence du conseil d'Etat en ce qui concerne les concours administratifs).

Le candidat interne admis sur liste principale s'étant désisté,il a été fait appel

au candidat admis sur la liste complémentaire du concours externe

B-Communication de la note DRH-IGAM 2015 relative aux affectations des élèves administrateurs des affaires maritimes à la sortie de l'ENSAM:

Cette note est un véritable serpent de mer ! La DRH déclare que celle-ci n'est pas rédactrice de cette note et ne peut donc pas la fournir. La DAM ,autorité d'emploi ,déclare ne pas connaître cette note et renvoie l'UNSA vers l'IGAM.

La DRH précise que la CAP des IAM n'a pas lieu d'être informée de ces affectations en sortie d'école, compte tenu que ce sont des postes en CROSS.

L'UNSA n'est pas d'accord avec ces affirmations et affirme qu'une partie des postes réservés aux AAM à la sortie de l'ENSAM sont des postes de chefs de service en DDTM qui devraient être ouverts à la mobilité des cadres A civils et militaires.

C- Attribution de la prime personnel navigant (PPN) aux ISN dans les CSN:

La DRH refuse que cette prime puisse être versée aux ISN au prétexte que ceux-ci remplissent leurs missions majoritairement à terre et ne peuvent donc y prétendre.

D-Calendar 2016 de la réforme statutaire du corps des IAM:

La Ministre ,Ségolène Royal, a déclaré lors du CTM du 1^{er} octobre 2015 que le dossier de fusion/intégration des IAM dans les corps des Attachés et des ITPE serait finalisé en 2016.

La DRH informe les représentants du corps des IAM qu'une réunion se tiendra fin novembre,début décembre 2015 sur ce dossier. Les OS représentatives du CTM seront conviées à cette réunion.

Les représentants des IAM demandent un aboutissement rapide de ce dossier qui « traîne » depuis trop longtemps !

E- RIFSEEP des Inspecteurs des Affaires Maritimes:

L'UNSA dénonce la manière dont les 4 groupes de fonctions ont été élaborés pour le corps des inspecteurs des Affaires Maritimes. Ce travail a été effectué ,par la DAM,sans aucune concertation préalable avec les OS.

Le classement apparaît très désavantageux pour les IAM qui exercent les fonctions suivantes classées en groupe 3 et qui devraient relever normalement du groupe 2 :

- Ingénieur d'armement maritime
- Commandant d'un patrouilleur des Affaires Maritimes
- Responsable régional de la commission régionale de sécurité

L'UNSA demande à la DAM de revoir sa copie en concertation avec les organisations syndicales dans l'intérêt des cadres civils de l'Administration chargée de la Mer.

F- Plan de requalification du MEDDE (2016-2018) pour l'accès à la catégorie A civile:

En rapport avec la quasi-absence de promotion de la catégorie B à la catégorie A dans le secteur Mer , l'UNSA demande que les agents soient préparés dans les meilleures conditions afin de pouvoir réussir soit

- l'examen professionnel pour l'accès au corps des ITPE pour les TSDD de la spécialité Mer

- Le concours interne pour l'accès au corps des Attachés pour les SACDD en poste dans les services mer.
La DRH s'engage à mobiliser tous les moyens nécessaires à la réussite de ce plan triennal.

Pour la fédération UNSA développement durable :
Patrice Beaulieu et Philippe Le Rolland